

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26204**

Intitulé

Coach professionnel(le)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Solutions Performances

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coaching est un accompagnement professionnel personnalisé permettant au coaché de développer son potentiel latent, de s'adapter à une situation nouvelle ou d'améliorer ses performances. Le coach a pour mission d'identifier, de développer et de permettre l'émergence de ce potentiel. Il n'apporte pas d'expertise métier au coaché.

Le coach fournit au coaché des outils et des perspectives qui lui permettent de maintenir une vision constructive de l'avenir. Pour y parvenir, ce dernier propose d'identifier des objectifs, des moyens pour les atteindre et les états émotionnels nécessaires à leur accomplissement.

A travers le processus de coaching, le coaché obtient des résultats concrets et mesurables dans sa vie professionnelle et personnelle. Afin de mener à bien sa mission, le coach doit être capable d'instaurer une relation de confiance avec son coaché. Il s'engage par ailleurs à respecter un code de déontologie.

Le plus souvent, le coach est en relation avec des dirigeants d'entreprises ou des managers et évolue dans un environnement de haut niveau. Toutefois, la démarche de coaching peut très bien être menée dans le cadre personnel.

Généralement un accompagnement dure 10 à 12 séances (une séance : 1 heure à 1 heure 30).

Une fois la demande effectuée au près du coach, il va entamer un processus tel que décrit ci-dessous :

- A1. Analyse de la demande préalable du coaché
- A2. Réalisation d'un état de lieux de l'état présent
- A3. Accompagnement du coaché dans la formulation de son objectif
- A4. Levée des points de blocage et identification des options liés à l'objectif
- A5. Aide du coaché dans l'élaboration de ses stratégies
- A6. Aide du coaché dans la construction de son plan d'action
- A7. Clôture du coaching
- A8. Promotion et développement de l'activité de coach
- A9. Actualisation professionnelle

Les capacités attestées :

Animer un entretien avec le coaché et le commanditaire en instaurant un climat de confiance.

Informé sur le coaching, ses objectifs, ses limites, le processus et le code de déontologie ainsi que sur le cadre d'intervention, en s'assurant que le coaché et le commanditaire comprennent et adhèrent à la démarche.

Questionner le commanditaire et le coaché afin d'identifier leurs enjeux et besoins.

Proposer une démarche de coaching répondant aux besoins du coaché et du commanditaire.

Aider le coaché à prendre conscience de son état présent en identifiant ses besoins, ses points de blocage, son potentiel latent, ses motivations, ses ressources et ses limites grâce à des techniques de coaching mise en œuvre au cours d'entretiens exploratoires afin de permettre au coaché de formaliser son état désiré.

Accompagner le coaché dans la formulation de son objectif en vérifiant qu'il est personnel, mesurable, réaliste, ambitieux et atteignable dans un temps donné en tenant compte de ses ressources afin de centrer la poursuite de la démarche sur la priorité à court ou moyen termes du coaché.

Travailler avec le coaché sur la levée de ses points de blocage et la valorisation de ses atouts directement liés à l'objectif, en déterminant avec lui des axes d'amélioration réalistes ainsi qu'en proposant des exercices à réaliser en situation réelle.

Accompagner le coaché dans l'identification des options possibles qui pourront permettre d'atteindre l'objectif.

A partir des options identifiées et en utilisant des techniques de brainstorming de solutions, accompagner le coaché dans la sélection de stratégies d'atteinte de l'objectif en adéquation avec ses ressources.

Accompagner le coaché dans la définition d'un plan d'actions précis, réaliste et daté en hiérarchisant les stratégies retenues et en s'assurant que chaque action est orientée vers l'atteinte complète de l'objectif afin que le coaché soit en mesure de s'engager sur sa mise en œuvre effective dans un temps donné.

Réaliser un entretien de clôture avec le commanditaire et le coaché afin de s'assurer qu'il pourra mettre en œuvre son plan d'action en totale autonomie et qu'il n'est pas dépendant du coaching.

Définir un projet personnel d'implantation et de développement de l'activité de coach à partir d'une étude de marché.

Construire des outils organisationnels et commerciaux.

Analyser les résultats obtenus au cours de coaching réalisées avec pour objectif d'améliorer sa pratique professionnelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de coach professionnel et personnel s'exerce le plus souvent sous un statut de chef d'entreprise (auto-entrepreneur, libéral, SASU, EURL) bien que le métier de coach interne se développe dans les grandes entreprises et la fonction publique.

Le coach professionnel et personnel intervient principalement dans de grandes entreprises nationales et multinationales ou d'importantes PME, faisant appel à des coachs professionnels pour accompagner le développement de leurs dirigeants, managers et cadres.

Le coaching professionnel se réalise dans tous les secteurs d'activités.

Le métier de coach évolue depuis le début des années 2000 pour être véritablement reconnue et exploité par les dirigeants d'entreprise en 2010. On retrouve ainsi plusieurs dénominations en fonction des entreprises et de leurs besoins.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

M1502 : Développement des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Pour évaluer l'ensemble des compétences relatives à la réalisation d'un accompagnement en coaching les modalités suivantes sont utilisées :

1. Mises en situation réelle de coaching de deux sortes :

1.1/ Réalisation de deux coachings (cas réels) sur 4 mois environ et faisant l'objet chacun d'un rapport (coefficient 4)

1.2/ Réalisation de séances de coaching à chacune des étapes du processus de coaching et faisant l'objet de note de synthèses : la posture du coach, les valeurs, les croyances, l'entretien avec le coaché, le besoin et l'envie, les modes de communication, le changement, le parasitage, la motivation, la déontologie du coach. (Coefficient 10)

1.3/ Simulation d'une séance de coaching d'1h30 avec un scénario défini par le jury d'évaluation. Cette mise en situation permettra notamment d'évaluer la posture et le comportement du coach, en plus des techniques de coaching qui seront évaluées également au travers des autres mises en situation (Coefficient 4).

2. Simulations d'entretiens préalable au coaching réalisées en face à face avec un formateur, faisant l'objet d'un débriefing de groupe.

3. Projet personnel de développement de l'activité de coach professionnel et personnel faisant l'objet d'un rapport comprenant :

- Une étude de marché
- Un plan d'implantation
- Présentation de l'offre

4. Auto-évaluation sur la base des mises en situations réelles des deux cas de coachings (1.1)

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Président du jury - Responsable pédagogique - 3 professionnels exerçant le métier de coach professionnel et personnel.
En contrat de professionnalisation	X	- Président du jury - Responsable pédagogique - 3 professionnels exerçant le métier de coach professionnel et personnel.
Par candidature individuelle	X	- Président du jury - Responsable pédagogique - 3 professionnels exerçant le métier de coach professionnel et personnel.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	- Président du jury - Responsable pédagogique - 3 professionnels exerçant le métier de coach professionnel et personnel.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel(le)" avec effet au 01 septembre 2012, jusqu'au 07 juin 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.ecole-superieure-coaching.com/>

Lieu(x) de certification :

Solutions Performances

55, rue de la Mare

60800 Trumilly

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Solutions Performances

55, rue de la Mare

60800 Trumilly

LILLE à compter du 16 NOVEMBRE 2015

21 Avenue le Corbusier - 59800 Lille

PARIS

13-15 rue Taitbout - 75009 PARIS

Historique de la certification :